

Publié le 09 janvier 2026
Temps de lecture : 4 minutes

Projet ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) : validation de la feuille de route pour aboutir à un projet refondé à l'automne 2026

- [Communiqué de presse](#)

Partager la page

- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager sur X](#)
- [Partager l'adresse de la page par courriel](#)
- Copier l'adresse de la page dans le presse-papiers

Le Comité de pilotage du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) a validé ce vendredi 9 janvier 2026 la feuille de route visant à refonder le projet, sur la base du dialogue territorial mené à l'automne 2025. Présidé par Philippe TABAROT, ministre des transports, ce comité s'est tenu en présence d'Édouard PHILIPPE, maire du Havre et président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, de Valérie PÉCRESSÉ, présidente de la Région Île-de-France, de Pierre BEDIER, président du Conseil Départemental des Yvelines, de Jean-Baptiste GASTINNE, vice-président de la Région Normandie, de Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, maire de Rouen, président de la Métropole Rouen Normandie, et des représentants élus des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que des institutions consulaires des deux régions. Ont également participé Matthieu CHABANEL, président-directeur général de SNCF Réseau et Serge CASTEL, délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine.

A la suite du Comité de pilotage du 1er juillet, ce nouveau COPIL visait à dresser le bilan du dialogue territorial conduit à l'automne et à définir les axes de travail dans le cadre de la refondation du projet LNPN.

Mené à travers 13 ateliers de proximité conduits en Ile-de-France et en Normandie, ce dialogue a permis de recueillir les attentes des élus et des acteurs socio-économiques ainsi que leur vision actualisée des enjeux du projet.

Concrètement, cette démarche a permis de :

- partager les besoins d'amélioration des temps de parcours, de la robustesse, de la capacité, de la fiabilité du réseau ferré et de la fluidité des liaisons au sein de l'axe Seine pour le transport des voyageurs et des marchandises.
- souligner la nécessité de refonder le projet LNPN sur des bases pragmatiques, en recherchant le moindre impact sur les territoires tout en garantissant sa faisabilité socio-économique.
- réaffirmer l'importance d'une réalisation par phase, selon un planning réaliste, permettant d'apporter les premières réponses pour les territoires dès le début des années 2030.

Validés par les membres du Comité de pilotage, les principes clés de refondation de LNPN ont été rappelés par Matthieu Chabanel, président-directeur général de SNCF Réseau.

- L'arrivée des trains normands en gare de Saint-Lazare, destination historique des liaisons ferrées entre Paris et la Normandie.
- La création de la nouvelle gare de Saint-Sever, à Rouen, qui s'inscrit dans un projet de reconquête urbaine.
- Le besoin de 4 voies entre Paris Saint-Lazare et Mantes-La-Jolie, garantissant 2 voies pour les trains rapides et 2 voies pour les autres trains (omnibus, ...), permettant :
 - De réduire les temps de parcours entre Mantes-la-Jolie et Saint-Lazare, au bénéfice des usagers franciliens et normands ;
 - De répondre à la croissance des besoins de mobilité sur l'axe Seine.
- Le maintien de l'arrêt de trains normands dans le Mantois et le Bonniérois.
- L'écoulement du fret ferroviaire depuis Le Havre.

Le Comité de pilotage a ensuite validé, sur proposition de SNCF Réseau, le programme de travail suivant, d'ici à l'automne 2026 :

- Identifier des solutions permettant de réduire les impacts du projet dans les Yvelines, les Hauts-de-Seine et en Seine-Maritime, en garantissant :
 - Les niveaux de services attendus du projet LNPN sur l'axe Paris-Mantes-Rouen-Le Havre (temps de parcours, SERM de Rouen, ...) ;
 - L'écoulement du fret ferroviaire depuis Le Havre ;
 - La levée des réserves foncières non nécessaires au projet d'ici au prochain comité de pilotage à l'automne 2026.
- Identifier des solutions d'amélioration au plus tôt de la robustesse, de la régularité et des temps de parcours sur les sections :
 - Le Havre-Rouen-Mantes-Paris ;
 - Cherbourg-Caen-Rouen-Mantes-Paris ;
 - Dieppe à Rouen-Mantes-Paris ;
- Coordonner le projet LNPN avec les autres projets ferroviaires.
- Définir les investissements nécessaires pour assurer le passage du fret et la compatibilité avec les trafics voyageurs depuis Le Havre, en maîtrisant les nuisances pour les riverains.

Pour atteindre ces objectifs de refonte du projet LNPN en cohérence avec les besoins et attentes des territoires, une nouvelle directrice du projet LNPN, Gaëlle LE ROUX, a pris son poste en décembre 2025. Elle assurera ainsi la coordination des différents projets ferroviaires contribuant à l'atteinte des objectifs précités, suivant une méthode de travail cohérente avec la poursuite du dialogue territorial, et animera une nouvelle gouvernance du projet associant toutes les parties prenantes concernées.

Philippe TABAROT, ministre des transports, après avoir remercié les membres du COPIL de leurs interventions et de la validation de la feuille de route du projet, a rappelé le soutien plein et entier du Gouvernement en faveur de la poursuite de ce projet d'intérêt national majeur et donné rendez-vous à tous les partenaires à l'automne 2026 pour décider des composantes et du périmètre du projet refondé, suivant un calendrier optimisé.